

# DGALN

## Obligations nationales

**Commission CNIG du 12 avril 2016**



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
ET DE L'HABITAT DURABLE  
[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

# Les obligations nationales

Cadre réglementaire	Suivi DGALN	Spécificités/outils
Loi LMAP	Indicateur de consommation de l'espace agricole	outil adapté : OCS niveau exigé : parcellaire Fréquence de mise à jour élevée
Loi ALUR	SCoT et des PLU Indicateurs de consommation des espaces pour la maîtrise de l'artificialisation Evaluation de la capacité de densification des espaces urbanisés	outil adapté : OCS avec Fréquence de mise à jour élevée (1 à 2 ans) lié à la décentralisation de la MO Nb : chaque SCoT ou PLU a son calendrier propre et doit pouvoir faire l'objet d'un bilan tous les 6 ans
Loi Grenelle II	Suivi des SRCE et continuité écologique TVB	Outil adapté : OCS avec Attention à porter sur seuils, milieux ouverts, milieux semi-ouverts, linéaires

# Les obligations nationales

Cadre légal	Suivi DGALN	Spécificités/outils
Directive européenne Habitats-Faune-Flore de 1992	Indicateur national sur l'état de conservations des habitats	Outil adapté : CarHab Rapport à la CE avec évaluation chiffrée tous les 6 ans
Directive Cadre sur l'Eau	Indicateurs de pression anthropique sur les cours d'eau	Outil adapté : OCS en entrée Rapport à la CE avec évaluation chiffrée tous les 6 ans
Directive Cadre sur l'Eau	Recensement des zones humides	Outil adapté : OCS

# Bilan synthétique de la pertinence de l'OCS GE par rapport aux besoins de la DGALN

- Un outil orienté consommation de l'espace par l'urbain
  - Doit pouvoir répondre au besoin de rapportage sur l'artificialisation
  - Ne répond pas aux programmes Natura 2000, Biodiversité, TVB
- La décentralisation de la maîtrise d'ouvrage impose une fréquence de mise à jour annuelle (voire tous les 2 ans) pour un suivi des politiques publiques au niveau national
- Pour répondre au besoin de la TVB, les spécifications OCS GE doivent évoluer au niveau des seuils, des informations sur les milieux ouverts et semi ouverts, et des éléments linéaires, notamment les haies.

# FIN



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
ET DE L'HABITAT DURABLE  
[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)